

Maintien (ou pas) des primes, indemnités, bonification, majoration pendant les congés, décharge et accident du travail

NOM de la bonification, majoration, indemnité ou prime...	CMO Congé maladie ordinaire AdT accident du travail imputable au service	CLM- CLD Congé longue maladie et congé longue durée	Congé de maternité/paternité/ d'adoption	Temps partiel	Décharge syndicale 100%	Décrets (cliquez sur la case pour lire le décret)	DAF
BI Bonification Indiciaire	Maintenue	Maintenue	Maintenue	Proratisation	Maintenue	Décret n°83-50 du 6 janvier	
NBI Nouvelle Bonification Indiciaire	Maintenue	Supprimée	Maintenue	Proratisation	Supprimée	Décret n°91-1229 du 6 décembre 1991	Fiche E2
IR Indemnité de résidence	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue	Proratisation	Maintenue	Décret n°85-1148 art. 9 et 9bis	Liste des communes
SFT Supplément familial de traitement	Maintenu	Maintenu	Maintenu	Proratisé mais > au taux plancher (pas de taux plancher si recrutement sur temps incomplet)	Maintenu	Décret n°85-1148 art. 10 à 12	Fiche A4
ISOE part fixe (indemnité de suivi et d'orientation des élèves)	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue	Proratisation	Maintenue	Décret n°93-55 du 15 janvier	364/462
ISOE part modulable (indemnité de suivi et d'orientation des élèves)	Suspendue dès remplacement, prélèvement de 1/360	Suspendue dès remplacement, prélèvement de 1/360	Suspendue dès remplacement, prélèvement de 1/360	Pas de proatisation (faire les heures complètes dans la division)	faire les heures complètes dans la division PP	Décret n°93-55 du 15 janvier	1228
Indemnité PP (agrégés)	Suspendue (peu réalisé dans les faits) Prélèvement de $[1/(n \times 6)]$ par conseil de classe manqué où n est le nombre de conseil de classe dans l'année			Pas de proatisation (faire les heures complètes dans la division)	faire les heures complètes dans la division PP	Décret 71-844 du 2 novembre 1971	1227
ISAE indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves	Suspendue dès remplacement (1/360)	Suspendue	Maintenue	Proratisation	Maintenue	Décret 2013-790 du 30 août 2013	1781 Courrier MEN du 23 janvier 2014

* lorsque le collègue passe à mi-traitement en congé (CMO, CLM, CLD), il en est de même pour l'indemnité.

Maintien (ou pas) des primes, indemnités, bonification, majoration pendant les congés, décharge et accident du travail

NOM de la bonification, majoration, indemnité ou prime...	CMO Congé maladie ordinaire AdT accident du travail imputable au service	CLM- CLD Congé longue maladie et congé longue durée	Congé de maternité/paternité/d'adoption	Temps partiel	Décharge syndicale 100%	Décrets (cliquez sur la case pour lire le décret)	DAF
ISS direction Indemnité de sujétion spéciale direction	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>Suspendue dès remplacement > à 1 mois</i>)	Suspendue	Maintenue (<i>Suspendue dès remplacement > à 1 mois</i>)	Proratisation	Maintenue	Décret n°83-644 du 8 juillet	112 1529
ISS ZEP Indemnité de sujétion spéciale zone d'éducation prioritaire	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue dès le remplacement</i>)	Suspendue	Maintenue (<i>suspendue dès le remplacement</i>)	Proratisation	Maintenue	Décret n°90-806 du 11 septembre	403
Indemnité ECLAIR part fixe Ecole Collège Lycée pour l'Ambition l'Innovation et la Réussite	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue dès le remplacement</i>)	Suspendue	Maintenue (<i>suspendue dès le remplacement</i>)	Proratisation	Maintenue	Décret n° 2011-1101 du 12 septembre	1671
Indemnité ECLAIR part variable	Versée en fin d'année après service fait	Suspendue	Versée en fin d'année après service fait	Versée en fin d'année après service fait	-	Décret n° 2011-1101 du 12 septembre	1672
IFIC Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif (préfet des études, tutorat, référent culture, référent usage numérique)	Versée en fin d'année après service fait	Suspendue	Versée en fin d'année après service fait	Versée en fin d'année après service fait	-	Décret n° 2010-1065 du 8 septembre	1649
ISS Remplacement	Suspendue pour chaque jour de congé			-	-	Décret n°89-825 du 9 novembre	702
Indemnité de fonctions particulières à certains PE : CAFIPEMF, CAPASH, PsySco,...	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	CLM : Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> CLD : suspendue	Maintenu	Proratisation	-	Décret 91-0236 du 28 février	408

* lorsque le collègue passe à mi-traitement en congé (CMO, CLM, CLD), il en est de même pour l'indemnité.

Maintien (ou pas) des primes, indemnités, bonification, majoration pendant les congés, décharge et accident du travail

NOM de la bonification, majoration, indemnité ou prime...	CMO Congé maladie ordinaire AdT accident du travail imputable au service	CLM- CLD Congé longue maladie et congé longue durée	Congé de maternité/paternité/ d'adoption	Temps partiel	Décharge syndicale 100%	Décrets (cliquez sur la case pour lire le décret)	DAF
Indemnité CAFIPEMF	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue</i> dès le remplacement)	Suspendue	Maintenue	Proratisation (variable selon département)	?	décret 2014-1016	?
Indemnité Conseiller Pédagogique Départemental EPS	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue</i> dès le remplacement)	Suspendue	Maintenue	Proratisation	?	Décret 2012-293 et arrêté du 8 septembre 2014 montant	?
Indemnités Conseiller pédagogique 1er degré	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue</i> dès le remplacement)	Suspendue	Maintenue	Proratisation	?	Décret 2014-1019 et arrêté du 8 septembre 2014, Montant	?
Tutorat 1er et 2nd degré	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue</i> dès le remplacement)	Suspendue	Maintenue	proartisation entre les collègues en fonction des actions menés par chacun	?	Décret 2014-1017 et arrêté du 8 septembre 2014, montant	?
Indemnité Professeur Formateur Académique (PFA)	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue</i> dès le remplacement)	Suspendue	Maintenue	Proratisation	?	Décret 2014-1018 et arrêté du 8 septembre, montant	?
Indemnité CPE/ Personnels enseignants de documentation	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenu	Proratisation	Maintenue	Décret n°91-468 du 14 mai	414

* lorsque le collègue passe à mi-traitement en congé (CMO, CLM, CLD), il en est de même pour l'indemnité.

Maintien (ou pas) des primes, indemnités, bonification, majoration pendant les congés, décharge et accident du travail

NOM de la bonification, majoration, indemnité ou prime...	CMO Congé maladie ordinaire AdT accident du travail imputable au service	CLM- CLD Congé longue maladie et congé longue durée	Congé de maternité/paternité/ d'adoption	Temps partiel	Décharge syndicale 100%	Décrets (cliquez sur la case pour lire le décret)	DAF
Indemnité de fonction de documentation	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenu	Proratisation	Maintenue	Décret n°91-467 du 14 mai	413
Indemnité forfaitaire milieu pénitentiaire	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue dès le remplacement</i>)	CLM : Maintenue <i>mais suit le traitement *</i> CLD : suspendue	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i> (<i>suspendue dès le remplacement</i>)	Proratisation	Maintenue	Décret n°71-685 du 18 août	484
Indemnité EREA, ERPD, SEGPA, CNED	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue <i>mais suit le traitement*</i>	Maintenue	Proratisation	Maintenue	Décret n°89-826 du 9 novembre	147
Remboursement titre d'abonnement trajet « domicile/travail »	Maintenu Suspendu quand mois complet en congé.	Suspendue, néanmoins prise en charge maintenue jusqu'à la fin du mois en cours duquel débute le congé.	Suspendue, néanmoins prise en charge maintenue jusqu'à la fin du mois en cours duquel débute le congé.	Remboursement maintenu si tps de travail > à 50%	-	Décret n° 2010-676 du 21 juin 2010	circulaire 22-03-11
HSA + prime 3 HSA	Suspendue, prélèvement de 1/270 du taux annuel pour chaque jour de congé	Suspendue, prélèvement de 1/270 du taux annuel pour chaque jour de congé	Suspendue, prélèvement de 1/270 du taux annuel pour chaque jour de congé	-	-	Décret 50-1253 du 6 octobre 1950	205
Maintenue mais suit le traitement * : cela signifie que lorsque le collègue passe à mi-traitement en congé (CMO, CLM, CLD), il en est de même pour l'indemnité.							

* lorsque le collègue passe à mi-traitement en congé (CMO, CLM, CLD), il en est de même pour l'indemnité.